

<p>Date de la Convocation : 07 décembre 2017 <u>Membres en exercice</u> : 11 <u>Présents ou représentés</u> : 10 Votants : 10 <u>Absents excusés</u> : 2 (dont une procuration) <u>Absent</u> : 0</p> <p><u>Secrétaire</u> : Mme Morgane SENAY</p> <p><b><u>Objet</u></b> : Procès- verbal</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre deux Mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.</p> <p><u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Vincent DELEGUE, Andréa REYNAUD, Jean-Yves SORET, Morgane SENAY et Daniel ALLAIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Madame Marie-Paule LOSSET et Monsieur Laurent CROCHEMORE</p>
--	--

### **I – Procès-Verbal :**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.  
Il est à noter que Monsieur ALLAIN Daniel était absent excusé et non absent.

### **II – Subventions communales :**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Après étude des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue une subvention aux organismes suivants :

Le club des Falaises → 500€  
Cat Rouge → 500€  
Perma → 500€  
Vattetot & Cie → 500€  
Les Chemins de Vaucottes → 500 €

Ces sommes seront inscrites au budget 2017.

III –

### **Remboursement partiel de la ligne de trésorerie :**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de procéder à un remboursement de la ligne de trésorerie, pour un montant de 15 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de remboursement.

Monsieur le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### **IV – Achat vente de terrain :**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés chez Maître Philippe MOIZEAU, notaire à Fécamp, pour les parcelles permettant la régularisation des titres de propriété du Chemin des Flinquets.

#### **V – PLU position des PPA :**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Une réunion s'est tenue le 15 novembre 2017 pour détailler le contenu des avis défavorables des Services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture sur le projet de PLU de Vattetot sur Mer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ces différents points bloquants :

- Chemin de la Prunerolle : coupure d'urbanisation obligatoire à mettre en place entre le centre bourg et le hameau de Brandeville.
- STEP : la saturation de la station d'épuration actuelle ne facilitera pas l'urbanisation nouvelle des secteurs raccordables à l'assainissement collectif.
- Densité et consommation d'espaces agricoles : respect de la densification prévue par le SCoT notamment Chemin de la Prunerolle et maintien de différentes parcelles en espace agricole.
- Chemin de la Côte Fafine : deux parcelles à reclasser en espace agricole pour être conforme à la Loi Littoral.
- Vaucottes : pastillage en zone N au sein du hameau pour rentrer en conformité vis-à-vis de services de l'Etat.

Après débat, le Conseil Municipal

- **TROUVE** dommage que le travail effectué et les accords passés soient aujourd'hui remis en cause. Devant l'impossibilité de voir le PLU valider sous cette forme,
- **ACCEPTE** les modifications du document d'urbanisme permettant une nouvelle présentation aux PPA.

### **Questions diverses et informations :**

- Monsieur le Maire explique qu'un prochain débat sera à réaliser lors du prochain conseil sur le PADD du PLUI.
- Monsieur le Maire donne le résultat de la mise en concurrence de nos contrats assurance, la commune va changer de compagnie d'assurance.
- Le repas des anciens est prévu le dimanche 17 décembre 2017.
- Le Noël des enfants de la commune ainsi que les 10 ans du CME sont prévus pour le vendredi 22 décembre 2017.
- Lecture du compte rendu eau.
- Compte rendu de la réunion du SIVOS.
- Compte rendu du Conseil d'Ecole.
- Un panneau sera installé au nouveau cimetière afin que de conserver le respect de ce lieu.
- Le Conseil Municipal recevra l'invitation pour le 8 Mai, 14 Juillet et 11 novembre qui sera envoyée par courriel.
- les travaux réalisés "Chemin de la Cavée" sont efficaces.
- Les panneaux de signalisation sont prévus lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h